



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 25 avril à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 avril 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI	à	M. VOGLIMACCI
Mme BIANCAMARIA	à	M. SBRAGGIA
M. CAU	à	Mme FELICIAGGI
Mme BERNARD	à	Mme SICHI
M. FILONI	à	Mme SANNA
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. le maire
M. CIABRINI	à	M. BASTELICA

Etaient absents :

Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 25 avril 2016

Délibération N°2016/100

**La garantie partielle de la Ville d'Ajaccio accordée
à l'Office de l'Habitat de la Corse du Sud afin de pouvoir contracter
un emprunt destiné aux travaux de réhabilitation de 27 logements
situés rue de La Pietrina à Ajaccio.**

M. le maire expose à l'assemblée :

L'Office de l'Habitat de la Corse du Sud sollicite la garantie de 50 % de la ville d'Ajaccio afin de pouvoir contracter un emprunt de 142 529.00 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Celui-ci est destiné au financement du programme de réhabilitation de vingt sept logements situés rue de la Pietrina à Ajaccio.

**Opération : Travaux de réhabilitation de 27 logements.
Rue de la Piétrina 20 000 Ajaccio.**

Bilan financier prévisionnel :

Désignation des postes	Montants TTC
1- Travaux	
Travaux de réhabilitations	142 529.00
TOTAUX	142 529.00

Le plan de financement est le suivant :

Financeurs	Montants	Taux
Prêts CDC	142 529.00	100.00 %
TOTAUX	142 529.00	100.00 %

La garantie de la ville sollicitée est de 50% du montant du prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations. Pour l'autre moitié du prêt, L'Office de l'Habitat de la Corse du Sud a sollicité la garantie du Département de la Corse du Sud.

Les caractéristiques financières du prêt sont les suivantes :

Caractéristiques de l'offre CDC	Prêt PAM
Montant du prêt	142 529.00 €
Montant de la garantie	71 264.50 €
Durée	15 ans
Indice de référence et index	Livret A
Marge fixe sur index	0.60 %
Taux d'intérêts actuariel annuel	Soit le taux du livret A en vigueur à la date d'effet + 0.60 % soit 1.35%
Modalité de révision des taux	DL
Périodicité des échéances	Annuelle
Commissions d'instruction	Exonéré

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

- D'approuver l'octroi à l'Office de l'Habitat de la Corse du sud de la garantie d'emprunt.
- D'autoriser Monsieur le Député-maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Office de l'Habitat de la Corse du sud.
- D'Autoriser Monsieur le Député-maire à signer une convention entre la ville et l'Office de l'Habitat de la Corse du sud destinée à préserver les intérêts de la ville au cas où la garantie serait mise en jeu.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la demande formulée par l'Office de l'Habitat de la Corse du Sud tendant à obtenir une garantie d'emprunt à hauteur de 50% du prêt CDC d'un montant total de 142 529.00 € qui sera souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Vu, l'article R 221-19 du code monétaire et financier ;

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 avril 2016,

DECIDE

A L'unanimité des membres présents et représentés

Article 1 :

La Ville d'Ajaccio accorde sa garantie à hauteur de 50% de l'emprunt dont le montant et les caractéristiques sont mentionnés à l'article 2 et que l'Office de l'Habitat de la Corse du Sud se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ce prêt est destiné à la réalisation du programme de réhabilitation de logements sis rue de La Pietrina 20 000 Ajaccio.

Article 2 :

Les montants et les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivants :

Caractéristiques de l'offre CDC	Prêt PAM
Montant du prêt	142 529.00 €
Montant de la garantie	71 264.50 €
Durée	15 ans
Indice de référence et index	Livret A
Marge fixe sur index	0.60 %
Taux d'intérêts actuariel annuel	Soit le taux du livret A en vigueur à la date d'effet + 0.60 % soit 1.35%
Modalité de révision des taux	DL
Périodicité des échéances	Annuelle
Commissions d'instruction	Exonéré

Article 3 :

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville d'Ajaccio s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Député-maire :

- à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Office de l'Habitat de la Corse du Sud.
- à signer une convention entre la ville et l'Office de l'Habitat de la Corse du Sud et destinée à préserver les intérêts de la ville au cas où la garantie serait mise en jeu.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE



Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160425-2016_100-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2016

Publication : 29/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

